

## MAGNY-LES-HAMEAUX

# Deux recours contre le projet de cantine HQE



**MAGNY-LES-HAMEAUX, HIER.** La création d'un nouveau bâtiment, permettant d'accueillir le restaurant scolaire près de l'école Rosa-Bonheur, provoque une polémique dans le vieux village. En cause : la proximité de l'église et de sites classés.

(L.P./V.B.)

**L**es riverains de l'école Rosa-Bonheur, à Magny-les-Hameaux, ne décolèrent pas. Le projet d'une nouvelle cantine pour cet établissement scolaire, situé dans le vieux village, n'est pas à leur goût. Deux recours viennent d'être déposés auprès du tribunal administratif de Versailles pour obtenir son annulation. A l'origine de ces actions en justice, des particuliers, mais aussi l'association Viva'Magny. « La ville veut construire un bâtiment de haute qualité environnement (HQE) avec un toit végétalisé, tout cela à 20 m de l'église Saint-Germain, qui vient d'être restaurée », confie Philippe Durand, l'un des plaignants. Le projet consiste en une salle de restauration de 56 m<sup>2</sup> et une salle d'activités de 31 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent des locaux pour la logistique. « Cette cantine à toit plat et végétalisé

ne s'intègre absolument pas dans l'environnement tout en meulière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. En plus, c'est à proximité de sites classés. Il existe des solutions basse énergie qui s'intégreraient mieux dans le site », insiste Daniel Courtecuisse, président de l'association Viva'Magny.

Selon eux, d'autres solutions étaient possibles, telles que l'agrandissement et la mise aux normes de l'actuelle cantine, ou encore la transformation d'un logement de fonction en restaurant scolaire.

### Le financement remis en question par ces procédures

La ville, de son côté, assure qu'il s'agit de la meilleure solution et explique la nécessité de ce projet par la non-conformité du restaurant actuel. « Les services vétérinaires nous ont demandé de trouver une solution, sinon

ils seraient contraints de fermer la cantine », explique le maire (PS), Jacques Lolloz, qui a signé le permis de construire en juin.

Autre préoccupation, cette fois architecturale : « Nous sommes dans une logique de développement durable. Sans enlaidir l'existant, nous faisons en sorte de nous y adapter, poursuit l'édile. Ce projet a été validé à la fois par l'architecte des Bâtiments de France et le parc naturel de la vallée de Chevreuse. »

Pour la commune, ces deux recours sont pour le moins mal venus car, aujourd'hui, le financement de ce restaurant scolaire est assuré à 100 % par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. En revanche, si la procédure est lancée en 2011, la facture devra être intégralement réglée par la commune.

VÉRONIQUE BEAUGRAND